

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: Benzène		
Code Produit	: 270709		
Marque	: Sigma-Aldrich		
Usage du produit	: Pour des fins de recherche en laboratoire.		
Fournisseur	: Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Fabricant	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Téléphone	: +1 9058299500		
Fax	: +1 9058299292		
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant)	: +1-703-527-3887 (CHEMTREC)		
Renseignements sur la préparation	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

Sang, Yeux, le système reproducteur de la femme,, Moelle osseuse

WHMIS Classification

B2	Liquide inflammable	Liquide inflammable
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxicité chronique
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit cancérogène
		Produit irritant modéré de la peau
		Produit irritant modéré pour les yeux
		Produit mutagène

Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2A)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 1B)
Cancérogénicité (Catégorie 1A)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1)
Danger par aspiration (Catégorie 1)
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 3)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 3)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

HMIS Classification

Danger pour la santé:	2
Danger chronique pour la santé:	*
Inflammabilité:	3
Dangers physiques:	0

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque une irritation des yeux.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Formule	: C ₆ H ₆
Poids moléculaire	: 78.11 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
Benzene			
71-43-2	200-753-7	601-020-00-8	<=100%

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone

Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d'explosivité - sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Benzene	71-43-2	TWA	0.5 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Remarques	Leucémie Des substances pour lesquelles il existe un Index ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®) Carcinogène confirmé chez les humains Danger de résorption cutanée			
		TWA	0.5 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	2.5 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		TWA	0.5 ppm 1.6 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains) La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		STEL	2.5 ppm 8 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains) La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	1 ppm 3 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
		VECD	5 ppm 15.5 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
		STEL	2.5 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Leucémie Des substances pour lesquelles il existe un Index ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®) Carcinogène confirmé chez les humains Danger de résorption cutanée			
		TWAEV	0.5 ppm	Canada. Occupational Health and Safety Act - Part 11: Exposure Values for Acrylonitrile, Benzene and Mercury
	The values listed in this part apply to workplaces to which the designated substance regulation does not apply			
		STEV	2.5 ppm	Canada. Occupational Health and Safety Act - Part 11: Exposure Values for Acrylonitrile, Benzene and Mercury
	The values listed in this part apply to workplaces to which the designated substance regulation does not apply			
		TWA	0.5 ppm	Canada. Ontario OELs
	Peau			
		STEL	2.5 ppm	Canada. Ontario OELs
	Peau			

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc fluoré
 épaisseur minimum: 0.7 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc fluoré
 épaisseur minimum: 0.7 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Protection des yeux

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge., Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	liquide
Couleur	incolore

Données de sécurité

pH	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	5.5 °C (41.9 °F)
Point d'ébullition	80.0 - 80.2 °C (176.0 - 176.4 °F)
Point d'éclair	-11.0 °C (12.2 °F) - coupelle fermée
Température d'inflammation	562 °C (1,044 °F)
Température d'auto-inflammabilité	562.0 °C (1,043.6 °F)
Limite d'explosivité, inférieure	1.3 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	8 %(V)
Pression de vapeur	221.3 hPa (166.0 mmHg) à 37.7 °C (99.9 °F) 99.5 hPa (74.6 mmHg) à 20.0 °C (68.0 °F)
Densité	0.88 g/cm ³
Hydrosolubilité	env.1.88 g/l à 23.5 °C (74.3 °F) - soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 2.13 à 25 °C (77 °F)
Densité de vapeur	Donnée non disponible

relative

Odeur Donnée non disponible

Seuil olfactif Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières à éviter

acides, Bases, halogènes, Oxydants forts, sels métalliques,

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - > 5,960 mg/kg

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Rat - femelle - 4 h - 43.7 mg/l

Dermale DL50

DL50 Dermale - Lapin - 8,263 mg/kg

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Irritation de la peau - 4 h - OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation (GPMT) - Cochon d'Inde - Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les tests en laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vitro - Cellules de poumon de hamster chinois - avec ou sans activation métabolique - positif

Génotoxicité in vivo - Souris - mâle - Oral(e) - positif

Cancérogénicité

Cancérogénicité - Humain - mâle - Inhalation

Carcinogénèse : Agent Cancérigène selon les critères du RTECS Leucémie Sang:Thrombocytopénie

Cancérogénicité - Rat - Oral(e)

Carcinogénèse : Agent Cancérigène selon les critères du RTECS Endocrine:Tumeurs Leucémie

Il s'agit d'un élément ou contient un élément répertorié comme cancérigène selon les normes des organisations suivantes: IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA.

Cancérogène pour l'homme.

IARC: 1 - Group 1: Cancérogène pour l'Homme (Benzene)

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Souris - Intrapéritonéal

Effets sur la fertilité: Mortalité pré-implantatoire (exemple: réduction du nombre total d'implants par femelle; nombre total d'implants par corps jaune)

Conséquences sur l'embryon ou le fœtus: Mort fœtale

Tératogénicité

Toxicité pour le développement - Rat - Inhalation

Conséquences sur l'embryon ou le fœtus: Structures extra-embryonnaires (ex. placenta, cordon ombilical)

Conséquences sur l'embryon ou le fœtus: Foetotoxicité (mort exceptée, ex., fœtus rachitique)

Toxicité pour le développement - Souris - Inhalation

Conséquences sur l'embryon ou le fœtus: Modifications cytologiques (comme notamment l'appareil génétique de la cellule somatique) Malformations spécifiques du développement: Système sanguin et lymphatique (notamment la rate et la moelle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque une irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

Nausée, Vertiges, Migraine, narcose, L'inhalation de fortes concentrations de benzène peut avoir un effet initial stimulant sur le système nerveux central caractérisé par un effet exhilarant, excitation nerveuse et/ou étourdissements, dépression, somnolence ou fatigue. La victime peut ressentir oppression de la poitrine, essoufflement et perte de connaissance, tremblements, convulsions et la mort, causée par une paralysie respiratoire ou un effondrement circulatoire, peut s'ensuivre en quelques minutes ou plusieurs heures à la suite d'expositions graves. L'aspiration de faibles quantités de liquide provoque immédiatement un oedème pulmonaire et une hémorragie des tissus pulmonaires. Un contact cutané direct peut provoquer une érythème. Un contact cutané répété ou prolongé peut entraîner sécheresse, dermatite desquamante ou le développement d'infections cutanées secondaires. L'organe principalement visé est le système hématopoïétique. Saignements du nez, des gencives ou des muqueuses ainsi que l'apparition de plaques purpuriques (petites ampoules), pancytopenie, leucopénie, thrombocytémie, aplasie médullaire et leucémie peuvent se produire à mesure que la condition progresse. La moelle osseuse peut paraître normale, aplasique ou hyperplasique et ne pas dépendre des tissus hématopoïétiques périphériques. Le début des effets d'une exposition prolongée au benzène peut être latent pendant de nombreux mois ou années après l'arrêt de l'exposition même., Troubles sanguins

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle et femelle - Oral(e) - Dose sans effet toxique observé - 100 mg/kg

RTECS: CY1400000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 15.00 - 32.00 mg/l - 96 h
Toxicité pour la	CE50 - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 17.2 mg/l - 48 h

daphnie et les autres
invertébrés
aquatiques

Toxicité pour les
algues Inhibition de la croissance CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 100
mg/l - 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité aérobie
Résultat: 96 % - Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Leuciscus idus(Ide) - 3 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 10

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)

Numéro ONU: 1114 Classe: 3 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Benzene
Quantité à reporter (RQ): 10 lbs
Polluant marin: No
Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 1114 Classe: 3 Groupe d'emballage: II EMS-No: F-E, S-D
Nom d'expédition des Nations unies: BENZENE
Polluant marin: No

IATA

Numéro ONU: 1114 Classe: 3 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Benzene

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification

B2	Liquide inflammable	Liquide inflammable
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets	Toxicité chronique

D2B	toxiques Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit cancérogène Produit irritant modéré de la peau Produit irritant modéré pour les yeux Produit mutagène
-----	--	--

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Copyright 2016 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.
